

<p style="text-align: center;">Compte rendu du Conseil Municipal Séance du 28 janvier 2010</p>
--

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démission de quatre conseillers municipaux:

Mesdames BEAUDOIN Sylvie, MUZATON Ghislaine, BOULANGER Monique et Monsieur VERHOOG Roel,

1. Travaux STORENGY

Madame Lydie DEPUILLE présente aux membres du Conseil Municipal le projet de création d'une aire d'entreprises sur le site de la société STORENGY à Saint Maure. Le projet prévoit la création de 20 emplacements pour l'installation de bureaux de chantiers et d'ateliers, d'une aire de retournement pour les marchandises et stationnement des camions, et de 45 places de stationnement pour les automobiles. Une demande d'assainissement autonome avec rejet des effluents dans les eaux pluviales a été déposée à la Mairie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant:

- que ce projet situé à 250 mètres environ des premières habitations du hameau créera pour ses habitants de nombreuses nuisances sonores induites par les différents trafics,
- que l'emplacement choisi implique de créer une sortie de tous les véhicules sur la D 1017 dans la cote de Saint Maur,
- que ce projet est situé dans la zone NC du POS

décide d'émettre un avis défavorable à la réalisation de ce projet et de ne pas autoriser le rejet des effluents de l'assainissement autonome dans les eaux pluviales.

2. Réaménagement de l'Aronde

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'aménagement de l'Aronde qui consiste à en déplacer le lit pour le remettre dans son lit ancien. Actuellement, l'Aronde aurait un cours trop rectiligne, des écoulements lents et peu diversifiés, pas de végétation rivulaire, pas de gestion de l'ensoleillement et un colmatage du fond de la rivière.

Le nouvel emplacement permettrait de rétablir les fonctionnalités de l'Aronde et de ces zones humides, d'améliorer la qualité des usages actuels du site, de se donner les moyens d'atteindre le bon état écologique. Le caractère ambitieux du projet répond entièrement à la demande de l'Europe.

Les partenaires techniques et financiers de ce projet sont:

- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Groupement d'Action Local de Sources et Vallées
- Communauté de Communes du Pays des Sources
- La cellule animation du SAGE Oise Aronde

- CATER de l'Oise
- Fédération de pêche et protection des milieux aquatiques
- Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant que la rivière appartient au patrimoine communal et qu'à ce titre tous les habitants du village sont concernés par cet aménagement, décide de consulter la population sous la forme d'un sondage et de mettre à la disposition des administrés un exemplaire du dossier consultable en Mairie ainsi qu'un registre sur lequel pourront être consignées les observations éventuelles.

3. Projet de décharge classe 3

Monsieur le Maire présente le dossier de l'entreprise VEOLIA qui sollicite l'autorisation d'exploiter une décharge de classe 3 (déchets inertes) sur les parcelles cadastrées ZV 30-31 et 32.

Monsieur le Préfet suite au rapport de la DDEA en date du 2 avril 2007, a, par son arrêté du 24 mai 2007, considérant l'absence de pollution constaté par les analyses réalisées sur les deux piézomètres, décidé de lever la procédure de consignation engagée à l'encontre de la société BUISSON.

Après en avoir délibéré, considérant qu'une telle exploitation de la carrière est susceptible d'apporter de nombreuses nuisances aux habitants de Gournay notamment au niveau de la circulation des camions, décide d'organiser une réunion avec les représentants de VEOLIA et les services du Conseil Général

4. Choix du bureau d'études travaux de voirie

Monsieur le Maire présente les propositions des bureaux d'études pour les différents travaux de voirie nécessaires dans la commune. Trois bureaux d'études ont été contactés, deux ont adressé leur proposition.

BEIMO dont la rémunération forfaitaire est de 3 000 euros pour la phase avant projet et 4.40 % de l'estimation des travaux lors de la phase d'exécution.

ACP dont la rémunération comprend les établissements des APS, APD et des DJDS (dossier justificatif de demande de subventions) est de 6 600 euros HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de confier ces travaux à la société BEIMO aux conditions ci-dessus indiquées.

5. Rémunération de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour effectuer le recensement de la population actuellement en cours, l'État versera à la commune la somme de 1 300 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de rémunérer l'agent recenseur par la dotation globale attribuée soit 1 300 euros brut.

6. Contrats de location

- Location rue Montcornet: Le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat de location d'un local situé rue Montcornet pour un loyer annuel de 1 640 € .

- Location rue du four: Le hangar, rue du Four, qui était destinée à abriter le matériel communal s'avère après un an, d'une utilisation plus que difficile. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas renouveler ce contrat.

5. Questions diverses

- **Acquisition de matériel**: Le Conseil Municipal décide l'acquisition d'un taille-haies de marque ISEKI de type HT 230 plus un déflecteur aux établissements DELAHAYE pour un montant de 490 .36 € HT

- **Avenant SPA**: Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 à la convention de fourrière contractée auprès de la SPA pour un montant de 290.50 € au titre de l'année 2010.

- **Entretien des espaces verts de Saint Maur**: Le Conseil Municipal décide de confier les travaux d'entretien des espaces verts de Saint Maur pour 2010 à l'entreprise DE SMEDT pour un montant de 4 275 € HT

- **Désherbage de la commune et entretien du cimetière**: Le Conseil Municipal décide de confier les travaux de désherbage de la commune et l'entretien du cimetière pour 2010 à la société J-PAYSAGES pour un montant de 3 810 € HT.

- **Renouvellement des membres de l'Association Foncière**: Le Conseil Municipal désigne membre de l' Association Foncière de Gournay sur Aronde les personnes suivantes:

Titulaires: M TOUSSAINT Jean-Baptiste
M CREPIN Alain
Mme BUFFENOIR Evelyne

Suppléants: M BOURBIER Gérard
Mme LEJEUNE Claire

- **Avenant avec GRDF**: Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet d'avenant de la société GRDF concessionnaires de la distribution du gaz sur la commune. Ce projet doit mettre en conformité le contrat de concession avec la loi n°2006-1537 du 07/12/2006 et les conditions prévues par l'arrêté ministériel du 28/07/2008 fixant le taux de référence pour la rentabilité des opérations de desserte gazière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable à la mise en place de cet avenant et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.